

Les répercussions d'un taux d'inflation élevé sur les placements « sûrs »

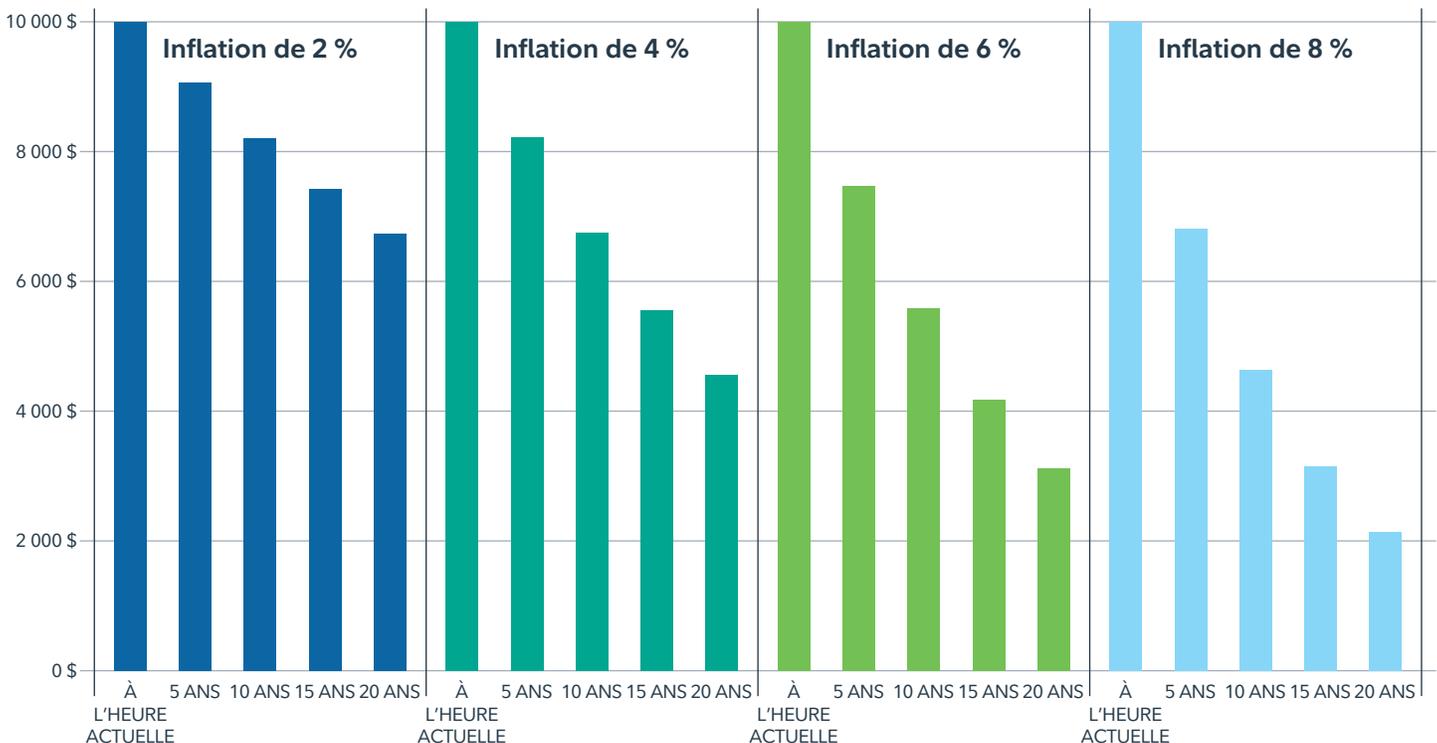
Au moment d'établir vos objectifs de placement, vous devez toujours tenir compte de l'inflation. La hausse marquée et soudaine de l'inflation au cours de la dernière année a beaucoup érodé la valeur des sommes investies dans des placements jugés « sûrs » par plusieurs.

Le risque d'inflation est l'une des raisons pour lesquelles les soi-disant placements « sûrs », tels que les CPG, pourraient ne pas être aussi « sûrs » qu'on pourrait le penser. Comme leur taux de rendement est souvent bas, à eux seuls, ils peuvent ne pas générer une plus-value suffisante pour vous permettre d'atteindre vos objectifs, si l'on tient compte de l'accroissement du coût de la vie.

Songez à diversifier votre portefeuille à l'aide d'actions pour contrer l'effet de l'inflation et bénéficier d'un potentiel de croissance supérieur.

Érosion du pouvoir d'achat

Ce tableau illustre les effets de l'inflation sur un placement de 10 000 \$. Malgré un taux relativement faible de 2 %, cette somme correspond à un pouvoir d'achat de seulement 6 729 \$ après 20 ans.



Source : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre conseiller ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca)



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.